

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 8

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTE : Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°20/2025

Date de la convocation du Comité syndical : dix-huit avril deux mille vingt-cinq

Date de la séance du Comité syndical : vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq

Éric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Jérémy PIC, Alexandre BENEZET, Benoît REVEL, Nelly DAUDÉ, Jean-Louis ALIBERT, Patrick GAYRARD.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 18 avril 2025, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Marie-Hélène PRIVAT (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Xavier GIMALAC (CC Comtal Lot Truyère), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène),

Secrétaire de séance : Alexandre BENEZET

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement

Par délibération n°31/2024 du 30 octobre 2024, le comité syndical a approuvé le Plan de financement prévisionnel des missions d'animation du SAGE, Contrat de rivière et de mise en place des PPG.

Dans le cadre de la révision du SAGE et du Contrat Territorial Eau et Climat en cours, il est mis en évidence l'importance de renforcer la mission d'animation agroenvironnementale du Contrat de rivière afin de répondre aux divers enjeux de dégradation des milieux et d'accompagner les pratiques vertueuses.

Pour cette mission d'animation agroenvironnementale, afin de répondre aux divers enjeux de dégradation des milieux et d'accompagner les pratiques vertueuses, le montant des dépenses prévisionnelles en 2025 et 2026 est de 126 000 € (comprenant les frais de personnel, de secrétariat, de structure sur 15.5 mois, dont carburant, amortissement, assurance des véhicules, repas, communication...).

Le plan de financement suivant est proposé :

	Agence de l'Eau	Autofinancement	TOTAL
Mission d'animation agroenvironnementale	70 % (88 200 €)	30% (37 800 €)	126 000 €

Il est proposé de solliciter le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'État, de la Région Occitanie, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal et de tous financeurs potentiels pour la réalisation de cette mission.

Ainsi, il convient :

- de solliciter le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'État, de la Région Occitanie, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal et de tous financeurs potentiels pour la réalisation de cette mission,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent.

Dossier consultable à la demande au secrétariat du Comité.

Paraphe :

E.P.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE**, le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'État, de la Région Occitanie, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal et de tous financeurs potentiels pour le financement de ce poste,
- **AUTORISE**, M. le Président à signer tout document afférent

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 9 mai 2025

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue, le 9 mai 2025

Le Président,

Éric PICARD

Le Président,

Éric PICARD